

MAIRIE
LIMEUIL



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 21 mars 2019

Nombre des Conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mil dix neuf le 21 mars
Présents :	9	Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants :	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
		Date de convocation du Conseil municipal le 14/03/2019

PRESENTS : Laurence NINNIN - Hélène MERINO - Jean Claude HERVÉ – Bruno DURAND – Johannès VAN STRIEN – Francis MARIN – Michel FOUILLET – Benoît BOUSSIQUET – Dominique RICHARD

ABSENTS : Laëtitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Dominique RICHARD
Nicole HULOT a donné procuration à Hélène MERINO

Secrétaire de séance : Benoît BOUSSIQUET

Divers :

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2018 du service AEP
- Vote des taux des taxes
- Convention avec le Domaine de la Vitrolle pour sentier PDIPR et modification circuit

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2019 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Renouvellement de la convention avec la société Canoës Rivières Loisirs :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Mme Catherine LESCURE pour l'autorisation d'occupation du domaine public communal de 750 m² au sud de la parcelle section C n° 541 pour l'année 2019, au titre de son activité de location de canoës. Il propose d'augmenter le tarif de la redevance pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- A l'unanimité des membres votants accepte le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec Mme Catherine LESCURE pour son activité de location de canoës du 1^{er} avril au 30 septembre 2019.
- Par 1 abstention 0 voix contre et 10 voix pour décide que le montant de la redevance sera majoré chaque année suivant l'indice des prix à la consommation de février. Le montant pour cette année est de 1484,58€

2 – Vote du compte administratif 2018 du service de l'eau :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2018 du budget annexe service de l'eau potable, puis il se retire et ne prend pas part au vote. Madame Hélène MERINO, doyenne d'âge, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2018 du service AEP comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2018	87 060,42€	98 659,33 €	64 392,76 €	79 685,97€
Résultats exercice 2018		+ 11 598,91 €		+ 15 293,21 €
Reports 20117		+ 100 976,84 €		+ 16 183,38 €
Résultats de clôture		+ 112 575,75 €		+ 31 476,59 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du service de l'eau potable.

3 – Affectation de résultat au budget primitif 2019 du service de l'eau :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 du budget primitif 2019 du service AEP la somme de 50 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'affecter la somme de 50 000,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2019 du budget du service AEP.

4 - Vote du compte de gestion 2018 du service de l'eau :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Madame l'Inspectrice Divisionnaire de la Trésorerie du Bugue et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget annexe du service de l'eau potable.

Considérant l'indemnité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Madame l'Inspectrice Divisionnaire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants adopte le compte de gestion de Madame l'Inspectrice Divisionnaire pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

5 Vote du budget primitif 2019 du service de l'eau - :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 du budget annexe service de l'eau potable comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
155 965,75 €	155 965,75 €	176 401,34 €	176 401,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants adopte le budget primitif 2019 du service annexe du service de l'eau potable.

6 – Réaménagement emprunt :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du conseil municipal du 20 février dernier, il avait proposé de renégocier le taux de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 200 000,00€ d'une durée de 15 ans pour l'aménagement de la Place des Fossés et de la rue du Port. Le capital restant dû s'élève à 133 585,36 €. Le taux actuel est de 3,95%. Après renégociation le taux est de 1,79% avec une pénalité pour reprise de 12 000,00 €. Le capital restant dû est de 145 585,36 €. Un gain de 3 740,76 € est réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise le réaménagement du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents en rapport avec ce dossier.

7 – Demande de subvention SOS Chats libres :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de l'association SOS Chats Libres.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion en même temps que l'attribution des subventions aux autres associations.

8 – Recomposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis janvier 2019, la commune de Coly a fusionné avec celle de Saint Amand de Coly sous le nom « de Coly-Saint-Amand ». De plus, une commune nouvelle a été créée regroupant les Eyzies-Saint Cirq et Manaurie sous l'appellation « Les Eyzies ». Le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme est donc étendu et entraîne une nouvelle composition du conseil communautaire qui prendra en compte la création des deux communes nouvelles. Selon le droit commun, 45 sièges peuvent être attribués. Les Eyzies auront 3 sièges et Coly-Saint-Amand 1 siège. Il n'y a pas de changement pour les autres communes.

Cependant, jusqu'au renouvellement du conseil municipal, la commune nouvelle de Coly-Saint-Amand aura un siège supplémentaire pour permettre la représentativité des deux communes fondatrices.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants valide le nombre de représentants par commune pour siéger au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, soit 46 jusqu'au renouvellement des mandats et 45 à compter du renouvellement des mandats.

9 – Vote du taux des taxes d'imposition :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rôle des taxes d'imposition pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas modifier le taux des taxes locales d'imposition par rapport à l'année 2018 à savoir :

Taxe d'habitation :	13,10%
Foncier bâti :	13,80%
Foncier non bâti :	71,50%

8 – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée, de signer une convention avec le Domaine de la Vitrolle, afin de modifier le tracé actuel de la boucle de Limeuil qui est dangereux .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Domaine de la Vitrolle ainsi que tous les documents en rapport avec ce dossier.

Informations diverses :

Monsieur le Maire fait le bilan sur tous les points invoqués lors de la réunion publique du 19 mars dernier.

Le secrétaire de séance
Benoît BOUSSIQUET

Le Maire
Jean-Claude HERVÉ